

QUATRE-VINGTIEME SESSION DU CONSEIL

PROCES-VERBAL DE LA QUATRE CENT TRENTIEME SEANCE

tenue au Palais des Nations à Genève
le mardi 28 novembre 2000, à 15 h 10

Président: S.E. M. J. E. VEGA (Chili)

<u>Table des matières:</u>	<u>Page</u>
Débat général: (suite)	1
b) Déclarations générales des délégations (suite)	1

Il est possible d'apporter des corrections aux procès-verbaux de séance des organes directeurs.

Les participants qui souhaiteraient le faire doivent soumettre leurs corrections par écrit au Secrétariat des réunions de l'OIM, BP 71, CH-1211 Genève 19, au plus tard une semaine après avoir reçu les procès-verbaux dans leur langue de travail; elles seront intégrées dans un corrigendum unique à paraître dès que possible après les sessions.

Point 7 de l'ordre du jour

DEBAT GENERAL (suite)

b) Déclarations générales des délégations (suite)

1. M. CHOWDHURY (Bangladesh) exprime ses remerciements pour la publication du Rapport "Etat de la migration dans le monde en 2000", dans lequel il voit un instrument instructif et poussant à la réflexion, et émet la suggestion qu'une telle publication serait peut-être plus stimulante, intellectuellement parlant, si elle était structurée par thèmes.

2. Alors que la tendance à se déplacer d'un pays à l'autre a contribué à enrichir les sociétés et a profité aux économies du monde contemporain, la migration au cours des trois dernières décennies n'a pas été témoin du même niveau de croissance que le commerce, les services et les flux de capitaux, et semble par conséquent être devenue une exception dans le processus de mondialisation économique. Les politiques migratoires restrictives adoptées par certains pays ont découragé les mouvements constructifs de personnes par-delà les frontières. La vision de la mondialisation économique sans un régime ordonné des migrations a suscité des questions quant à la viabilité à long terme des stratégies et des politiques de développement mondial.

3. Les politiques migratoires existantes sont en ce moment refaçonnées sous l'influence de trois facteurs: l'émergence de la nouvelle économie, les changements démographiques dans les pays en développement et l'apparition de diasporas. La nouvelle économie demande un nombre sans cesse croissant de "travailleurs spécialisés" hautement qualifiés et, pour pouvoir faire face à la demande croissante de main-d'œuvre qualifiée, un régime migratoire ordonné doit être établi. En outre, la baisse du taux de fécondité dans la plupart des pays industrialisés entraîne un recul démographique et un vieillissement de la population, qui est appelé à exercer un effet majeur sur l'économie, la société et le marché du travail pour les 50 prochaines années et que l'on pourrait contrecarrer par un processus de "migration de remplacement" ordonné. Les migrants marginalisés et aliénés se constituent eux-mêmes en diaspora en se regroupant dans les pays étrangers, formant ainsi une force dominante tant dans les pays d'accueil que dans les pays d'origine, ce qui influence les relations économiques et commerciales mutuelles. Ces forces doivent être intégrées créativement et productivement dans les sociétés et les économies concernées.

4. L'OIM doit assurer une direction intellectuelle dans la mise en place d'une stratégie migratoire complète basée sur des objectifs tels que la mise au point d'un régime migratoire ordonné, reflétant le profil démographique changeant des pays d'origine et de destination, l'établissement d'un lien entre la migration, le commerce et le développement, l'assistance aux Etats Membres au niveau de la bonne compréhension de la migration de main-d'œuvre en tant que phénomène, de la mise au point de politiques nationales et de l'amélioration de la gestion des flux migratoires; la promotion d'accords bilatéraux ou multilatéraux en matière de migration; l'encouragement à la mise au point de "codes de conduite" pour la protection des travailleurs migrants; la réalisation du potentiel économique et culturel des diasporas internationales; et une action conjointe avec les organisations des Nations Unies et autres organisations internationales et régionales en vue de favoriser la migration ordonnée.

5. Les incertitudes et les asymétries qui prévalent dans le régime migratoire international menacent de rendre la migration non bénéfique et même contre-productive. Une action urgente s'impose pour réaliser un consensus international en vue d'établir un régime efficace pour les mouvements ordonnés de populations. Sa délégation propose la création d'un groupe de travail au sein de l'OIM en vue d'examiner la question complexe de la migration sur la toile de fond de la globalisation. Il assure l'Organisation de la coopération et du soutien constant de son pays.

6. M. BUTIME (Ouganda) rend hommage à l'OIM pour ses efforts en vue de s'adapter à une situation migratoire en évolution constante et pour sa quête de réponses pertinentes. Il salue en particulier le cadre politique de l'OIM pour l'Afrique subsaharienne, qui tient compte des activités nationales et régionales, et note avec satisfaction l'encouragement de l'OIM à une coopération accrue avec d'autres organisations internationales actives sur la scène humanitaire, telles que le HCR, le CICR, l'UNOCHA, l'ONUSIDA, ainsi qu'un certain nombre d'organisations non gouvernementales compétentes.

7. Sa délégation se réjouit du soutien constant apporté par l'OIM au niveau du rapatriement de cadres ougandais de la diaspora au titre du Programme de retour et de réintégration de nationaux africains qualifiés, qui a permis à ce jour le retour d'environ 115 personnes très qualifiées, dont le rôle pour les secteurs public et privé de l'économie est jugé crucial. Il apparaît évident que l'option du retour des expatriés très qualifiés est plus rentable et plus durable que d'autres options, telles que celles consistant à importer des expatriés. Il propose en conséquence que ce programme soit élargi à d'autres pays africains souffrant d'un manque critique de main-d'œuvre.

8. Il souligne les autres activités déployées par l'OIM en Ouganda, à savoir notamment l'aide à la réinstallation des réfugiés dans des pays tiers, le retour et la réintégration d'ex-combattants ougandais suite à la loi d'amnistie et la facilitation, en association avec l'UNICEF, du retour d'enfants ougandais kidnappés. Il rend hommage à l'OIM pour la persévérance dont elle fait preuve en poursuivant son action dans les régions du pays les moins sûres, soulignant le fait qu'elle est l'une des rares organisations à avoir poursuivi son aide aux personnes déplacées à l'intérieur des frontières, dans la partie nord du pays.

9. L'OIM a un rôle majeur à jouer pour ce qui est d'encourager la libre circulation générale de la main-d'œuvre et des services et doit donc œuvrer dans ce sens en agissant au niveau des facteurs qui suscitent le racisme et la xénophobie. Ce faisant, elle aidera le Sud à en retirer un avantage en exportant son excédent de main-d'œuvre vers le Nord. En conclusion, il exprime ses remerciements pour l'aide précieuse apportée par l'OIM à l'Ouganda et à la région des Grands Lacs.

10. Mme DIALLO (Sénégal) rappelle que l'OIM a eu droit aux plus grandes louanges pour sa compétence et son efficacité de la part des autorités de son pays lors de la réunion interrégionale sur la participation des migrants au développement de leur pays d'origine, qui s'est tenue à Dakar en octobre 2000, et qui a vu l'adoption de l'importante Déclaration de Dakar.

11. Le processus de mondialisation a profondément marqué les quelques dernières décennies en donnant lieu à une expansion sans précédent de mouvements commerciaux et financiers. Ce phénomène en cache cependant un autre, qui lui est sous-jacent – celui des flux migratoires –

moins médiatisé certes, mais tout aussi important. Environ 120 à 130 millions de personnes vivent aujourd'hui hors de leur pays d'origine, pour de nombreuses raisons telles que les persécutions politiques, les conflits internes ou internationaux, les difficultés économiques et la dégradation de l'environnement. La communauté internationale est donc tout entière engagée dans le cadre du nécessaire débat pour cerner la problématique de ce phénomène et les réponses à lui apporter, face aux multiples sollicitations dans ce domaine. Tout être humain a un droit inaliénable à une existence paisible et sécurisée qui doit être protégée contre les assauts de la xénophobie, de l'intolérance et du rejet de l'autre. Avec le nombre croissant de ses Membres, l'OIM a joué un rôle vital au cours du dernier demi-siècle dans la défense de ces nobles idéaux. Dans ce contexte, Mme Diallo exprime ses remerciements pour le document-cadre de politique migratoire de l'OIM en faveur de l'Afrique subsaharienne, lequel constitue une contribution significative face aux défis de la gestion des flux migratoires dans cette partie du continent et qui, selon elle, pourrait former la base d'un plan d'action visant à l'élimination des causes sociales, économiques et politiques des problèmes migratoires.

12. S'agissant des questions administratives, elle appuie la recommandation du Sous-Comité du budget et des finances pour une augmentation de 5 % de la partie administrative du budget et, dans le même temps, prie instamment l'Organisation de poursuivre sa politique de rigueur en matière de gestion financière. Le Sénégal, en tant que pays d'émigration et d'immigration à la fois, continuera à soutenir sans réserve l'OIM dans ses actions futures.

13. M. PETIT (France) exprime ses remerciements à l'OIM pour les efforts qu'elle déploie afin de susciter une prise de conscience des problèmes que rencontrent les migrants et demande que les initiatives de relations publiques visant à faire mieux connaître l'Organisation reçoivent un large soutien. La France apprécie en particulier les efforts de l'OIM visant à encourager le multilinguisme au sein de l'Organisation et il remercie le Secrétariat pour les nombreux documents qu'il produit en français. Selon lui, l'approche de l'OIM est exemplaire, et il espère que d'autres organisations internationales à Genève s'en inspireront.

14. L'augmentation considérable du budget des opérations de l'OIM (30 % de plus que les estimations de l'année précédente) a surtout profité à l'Europe alors qu'il y a d'autres parties du monde, notamment l'Afrique, où il serait opportun que l'OIM développe davantage ses activités.

15. Il se prononce en faveur d'une augmentation de la partie administrative du budget. Une croissance nominale zéro maintenue pendant 5 ans a permis à l'Organisation d'améliorer sa gestion, mais le maintien de cette politique draconienne pourrait mettre en péril la réalisation de ses programmes. L'augmentation proposée de 5 % constitue à ses yeux un compromis équilibré. En outre, si une partie des crédits provenant des revenus discrétionnaires est utilisée pour des projets de migration dans les Etats Membres en développement et en transition, l'effort d'augmentation du budget bénéficiera aux régions qui connaissent les problèmes de migration les plus aigus. Il souligne toutefois que c'est le paiement des contributions restant dues, plus que l'augmentation du budget administratif, qui devrait soutenir la croissance de l'OIM.

16. Il a noté avec intérêt le document-cadre de politique migratoire pour l'Afrique subsaharienne et ses propositions de lutte contre la traite des êtres humains. Le travail mené par l'Organisation pour la collecte de statistiques et la diffusion d'informations auprès des candidats à l'émigration comme auprès de leurs gouvernements est extrêmement importante. Dans ce

contexte, il lui paraît essentiel qu'une version française des publications de l'OIM soit mise à la disposition des pays de langue française.

17. Il estime que la lutte contre la traite des êtres humains doit constituer une priorité pour 2001, et constate que les projets présentés dans l'appel de fonds pour 2001 accordent une importance considérable à cette question. L'Union européenne est de plus en plus exposée à l'afflux de migrants irréguliers, une problématique qui trouve des réponses concrètes dans les projets mis sur pied pour améliorer l'information des victimes potentielles de ce phénomène ou les capacités des pays d'origine à lutter contre les mouvements irréguliers transfrontières.

18. Au cours de l'année écoulée, l'OIM a développé des partenariats avec d'autres organisations du système des Nations Unies, telles que le HCR et l'ONUSIDA, ainsi que ses relations avec l'Union européenne, apportant ainsi la preuve d'une meilleure insertion dans le système international dans la perspective d'adopter une approche commune des questions migratoires.

19. M. AKRAM (Pakistan) fait observer que le processus de mondialisation englobe non seulement le commerce, la communication et l'internet, mais constitue avant tout un phénomène humain, concernant tout autant des personnes marginalisées que des personnes mobiles et maîtrisant les techniques les plus poussées, qui toutes désirent pouvoir se déplacer. Ces tendances renforcent de manière significative le rôle actuel et futur de l'OIM, dont les responsabilités se sont notoirement accrues au cours des 10 dernières années, à tel point que l'Organisation peut aujourd'hui revendiquer le statut d'organisme chef de file en matière de migration. Elle a cependant été contrainte d'assumer ses responsabilités dans des conditions de restrictions budgétaires. Il constate que, lors des débats au sein du Sous-Comité du budget et des finances, un grand nombre de pays en développement se sont montrés favorables à une augmentation de 5 % de la partie administrative du budget pour 2001, dans l'espoir que leur région bénéficierait de projets financés. Il se dit confiant que cette attente sera satisfaite et fait part de sa déception devant le fait qu'aucun projet concernant le Pakistan n'a été inscrit dans l'appel de fonds, ajoutant toutefois qu'il a bon espoir que cette situation sera prochainement corrigée.

20. Indépendamment de tout accord formel en la matière, l'OIM devrait défendre avec dynamisme la cause des pays en développement et, en collaboration avec d'autres organisations internationales, dont le PNUD, veiller à une meilleure protection des travailleurs migrants et des personnes déplacées, notamment dans les pays industrialisés. Il exprime l'espoir que l'OIM et les pays donateurs accepteront de contribuer à hauteur d'un million de dollars supplémentaire à l'élaboration de projets en faveur de pays en développement – une allocation qui, comme il le suggère, pourrait devenir un point récurrent dans le budget des opérations de l'OIM.

21. Il prie instamment les pays donateurs de ne pas parrainer uniquement les programmes d'urgence très médiatisés dans les Etats non membres, mais aussi des projets intégralement financés dans les Etats Membres de l'OIM. Les pays en développement, qui sont Membres de l'OIM, ne devraient pas être amenés à financer en partie des activités qui se déploient ailleurs, alors qu'ils ne bénéficient pas eux-mêmes de projets financés par les bailleurs de fonds de l'OIM, une situation que M. Akram juge démobilisante.

22. Il se réjouit de la publication de “L’état de la migration dans le monde en 2000”, une publication qui ne s’est que trop longtemps fait attendre compte tenu de l’importance accrue des questions migratoires. Il souligne la gravité et l’étendue des problèmes migratoires qui concernent aujourd’hui plus de 150 millions de personnes. Il forme le vœu qu’à l’avenir, cette publication sera actualisée et affinée par l’incorporation de nouvelles données pertinentes.

23. M. KATSURA (Japon) fait remarquer que, comme souligné dans “L’état de la migration dans le monde en 2000”, la migration est devenue un phénomène mondial et sa gestion exige une coopération accrue entre les Etats. En conséquence, l’OIM a intensifié ses activités qui vont désormais de l’organisation de mouvements ordonnés de migrants à l’aide aux populations en crise et comprennent des programmes, notamment dans le domaine de la coopération technique et du renforcement des capacités institutionnelles, qui concernent les pays en développement et les pays en transition.

24. Malheureusement, un nombre de plus en plus grand de personnes se trouvent contraintes de quitter leurs foyers à la suite de conflits armés et, à ce sujet, il exprime sa satisfaction à l’OIM pour le savoir-faire dont elle a fait preuve dans les transferts récents de populations au Kosovo et au Timor. Naturellement, ces opérations ont dû être entreprises en étroite coopération avec d’autres organisations internationales et, dans ce contexte, il se félicite de la note d’orientation de mai 2000 relative à la coopération entre l’OIM et le HCR sur le plan des transports, qui renouvelle le Mémoire d’accord de 1997 relatif à la coopération entre les deux organisations.

25. La région Asie-Pacifique est confrontée à d’énormes problèmes qui tiennent à la migration irrégulière et à la traite des êtres humains, des phénomènes qui menacent non seulement la sécurité et la dignité de la personne humaine, mais aussi la sécurité des Etats concernés. Le Japon a participé activement aux dialogues régionaux sur la gestion des migrations, notamment dans le cadre des consultations Asie-Pacifique sur les réfugiés, les personnes déplacées et les migrants (APC) ou Processus de Manille, lequel a offert l’occasion d’adopter une approche concertée entre Etats Membres.

26. Il juge intolérable que le personnel humanitaire soit de plus en plus fréquemment pris pour cible des violences. C’est pourquoi le Japon, en tant que partie signataire originale de la Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé, a contribué activement au débat en cours sur le renforcement de la sécurité des travailleurs du secteur humanitaire. Il salue la collaboration de l’OIM avec le Coordonnateur des Nations Unies pour les mesures de sécurité (UNSECOORD) et du Comité permanent interorganisations, pour lesquels une approche coordonnée des mesures de sécurité constitue l’un des thèmes les plus importants. Le maintien de relations étroites avec les organisations du système des Nations Unies lui paraît important pour assurer la cohérence de l’assistance humanitaire internationale.

27. Son pays considère le principe de la croissance nominale zéro comme un instrument de gestion utile pour encourager les organisations internationales à réformer leurs structures. C’est pourquoi il salue la réaffirmation de ce principe, dont il espère qu’il restera en vigueur aussi longtemps que possible. Toutefois, en considération des efforts déployés par l’Administration pour maintenir les mêmes niveaux de dépenses au cours des 5 dernières années et compte tenu de l’importance accordée à une redistribution rationnelle des postes entre les parties administrative

et opérationnelle du budget, le Japon appuie la proposition d'augmentation de 5 % de la partie administrative du budget pour 2001.

28. A l'heure où le nombre de Membres constituant l'Organisation s'accroît et où sa sphère d'activités s'élargit, le moment semble venu de revoir les priorités, les stratégies et les orientations futures, afin de renforcer son caractère d'universalité et son rôle de chef de file dans le domaine de la migration. M. Katsura propose donc que soit rédigé un document de politique générale à soumettre au Comité exécutif à sa prochaine session.

29. Il souligne l'importance de résoudre des problèmes liés aux migrations tels que les violations des droits de l'homme, la pauvreté, les maladies infectieuses, la criminalité et la dégradation de l'environnement, qui constituent autant de menaces pour l'humanité. Le concept de la sécurité humaine, auquel son gouvernement est attaché, doit être au centre de l'action internationale durant ce 21^{ème} siècle.

30. M. LEGGERI (Italie) indique que la charge de travail croissante de l'Organisation et la hausse des dépenses administratives ont amené son pays à soutenir la demande de réajustement de l'OIM concernant le budget de l'Administration, ce qui suppose de se départir du principe général de la croissance nominale zéro. Il espère que cet ajustement résoudra au moins quelques-uns des problèmes budgétaires de l'Organisation, dégageant ainsi des ressources financières pour la mise en œuvre d'une distribution régionale plus équilibrée de ses activités.

31. Il encourage l'OIM à développer davantage certaines de ses nouvelles initiatives, en particulier les programmes psychosociaux mis sur pied pour les Balkans et la Méditerranée, qui, au terme de la phase de mise en œuvre étalée sur deux ans, ont obtenu des résultats encourageants. A l'avenir, l'OIM devrait envisager d'étendre cette approche psychosociale à d'autres régions également. Par exemple, le Rapport de l'OIM sur l'Afrique subsaharienne, dont il espère qu'il deviendra la base d'une nouvelle stratégie pour l'Afrique, a révélé les liens entre les crises sanitaires et les crises migratoires, auxquels les besoins psychosociaux pourraient venir s'ajouter en temps que troisième élément. A ce propos, il exprime sa satisfaction au sujet de la décision prise par l'OIM d'engager une partie des capacités du Bureau de Rome dans l'élaboration de projets psychosociaux.

32. Il encourage vivement le Secrétariat de l'OIM à continuer de mettre l'accent sur la parité hommes-femmes, dans une perspective tant interne qu'externe. Du point de vue externe, l'OIM est déjà engagée dans un projet relatif à la traite des femmes dans les Balkans. S'agissant des questions de politique générale, les incidences de la sexospécificité constitueront l'un des aspects de l'évaluation des programmes de l'OIM, dans lesquels les femmes méritent d'être soutenues en tant qu'acteurs principaux des politiques de développement.

33. L'Italie appuie toute initiative de renforcement du dialogue avec les autres organisations internationales, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du système des Nations Unies. Les activités récentes de coordination avec le HCR, l'OIT, les institutions de Bretton Woods et les banques de développement régionales sont à ce sujet un motif de satisfaction.

34. Pour être efficaces, les politiques de migration doivent être considérées dans un cadre plus large d'activités multilatérales, gouvernementales et non gouvernementales, appelant à une

approche exhaustive qui s'appuie sur tous les moyens politiques disponibles. Une telle approche doit faire partie intégrante de toute initiative dans le domaine du renforcement des capacités institutionnelles, où les questions migratoires et leurs incidences sur les politiques gouvernementales doivent être considérées comme des questions dynamiques exigeant des réponses dynamiques. Dans ce processus, la participation directe des communautés créées par des migrants dans les pays de destination sont souvent une source précieuse d'informations et d'assistance, susceptibles de transformer les problèmes migratoires en opportunités de développement, ainsi que l'a montré la réunion interrégionale de Dakar.

35. Mme POSADA-CORRALES (Colombie), s'exprimant au nom du GRULAC, salue l'élargissement des activités de l'OIM et le renforcement de sa présence dans toutes les régions du monde. L'augmentation constante de la migration apparaît de plus en plus comme l'un des problèmes mondiaux les plus importants. Le 50^{ème} anniversaire de l'OIM marquera le point de départ d'une nouvelle approche de la gestion des migrations mondiales. S'il est vrai que l'OIM a fait beaucoup de chemin, il lui en reste encore beaucoup à faire pour devenir une organisation davantage orientée vers l'avenir et capable d'élaborer une stratégie globale couvrant tous les aspects sociaux de la migration. Compte tenu des liens mutuels qui unissent la migration et d'autres problématiques, elle se félicite des liens établis entre l'OIM et d'autres institutions internationales telles que l'OIT et le HCR. Le renforcement des mécanismes multilatéraux existants dans le domaine de la migration revêt une importance fondamentale pour les pays d'Amérique latine et des Caraïbes. Les divers changements dont les migrations ont fait l'objet doivent par conséquent être pris en considération si l'on veut trouver des solutions et des alternatives appropriées dans le cadre des programmes de développement économique et social de ces pays.

36. Elle se félicite de la réunion tenue récemment entre le Directeur général de l'OIM et les ambassadeurs des pays du GRULAC, dont elle se dit convaincue qu'elle jettera les bases d'une nouvelle approche des programmes de migration dans la région. Elle salue également le dialogue persistant entre les fonctionnaires de l'OIM et les Missions permanentes à Genève, visant à nouer des relations encore plus étroites et à débattre des méthodes devant permettre d'améliorer encore la coopération technique dans la région. Une autre proposition intéressante faite lors de la réunion avec le GRULAC a été de constituer une équipe de réflexion ayant pour tâche spécifique de redéfinir l'approche de la migration dans la région au moyen de débats portant sur des thèmes tels que la recherche, la formation, la migration de main-d'œuvre, la traite des migrants, le retour et la réintégration des migrants, et les mesures destinées à prévenir la xénophobie et l'exode des cerveaux.

37. Elle se félicite du soutien manifesté par le Directeur général, lequel doit conduire un plan d'action devant permettre de remplacer des programmes obsolètes, de proposer des stratégies et des politiques et d'élaborer de nouveaux projets dans la région. Un tel engagement de la part des gouvernements et de l'OIM doit permettre d'accomplir des progrès sensibles dans le sens d'une gestion appropriée des migrations en Amérique latine et dans les Caraïbes, qui pourraient peut être servir de modèles pour d'autres régions.

38. Le GRULAC se réjouit aussi de l'organisation du Séminaire régional sur la migration dans les Caraïbes, qui se tient en ce moment à Saint-Domingue, en République dominicaine, et qui porte sur des thèmes clés tels que la mondialisation de la migration, les tendances migratoires

en Amérique centrale, la migration de main-d'œuvre, l'intégration et les politiques de gestion des migrations, l'exode des cerveaux et le retour de la main-d'œuvre qualifiée, la migration irrégulière et la traite des migrants.

39. M. HU (République de Corée) constate que, depuis la création de l'OIM il y a près de 50 ans, l'étendue et la nature du phénomène migratoire ont considérablement évolué. La mondialisation et l'intégration économique internationale ont contribué à une circulation plus libre des services et de la main-d'œuvre, tout en rendant la migration plus complexe, dans la mesure où venaient s'y ajouter de nouveaux aspects économiques, politiques, sociaux et culturels. Les crises fréquentes de réfugiés, telles que celles qui ont frappé le Kosovo et le Timor oriental, ont également provoqué des vagues massives de migrations forcées. L'excellent travail accompli par l'OIM au cours de l'année écoulée au niveau de l'assistance apportée aux gouvernements dans les domaines des transports, de la coopération technique et du renforcement des capacités institutionnelles, mérite d'être signalé, et il se réjouit également de la publication du Rapport "Etat de la migration dans le monde en 2000" couvrant les tendances et les questions de politique générale relatives à la migration internationale.

40. La migration irrégulière reste l'une des principales menaces posées à la migration ordonnée. La traite et l'introduction clandestine de migrants sont devenues une industrie mondiale et les migrants victimes de trafiquants sont fréquemment l'objet d'exploitation et de violations de leurs droits humains fondamentaux. Les femmes sont à cet égard particulièrement vulnérables à la discrimination et aux violences physiques. Il exprime sa satisfaction pour le programme de lutte contre la traite des êtres humains de l'OIM et salue le débat exhaustif qui s'est déroulé récemment à l'occasion du quatrième Séminaire régional dans le cadre du Processus de Manille, consacré à la migration irrégulière et à la traite des migrants en Asie de l'Est et du Sud-Est. Il se félicite également des relations institutionnelles de l'OIM avec d'autres organisations internationales et non gouvernementales, et en particulier des activités conjointes menées avec le HCR, qui lui paraissent essentielles pour l'efficacité des tâches accomplies en vue de remédier aux problèmes migratoires mondiaux. Il souligne le fait que la migration internationale n'est pas uniquement une source de problèmes, mais qu'elle offre aussi des opportunités économiques et sociales positives tant pour les pays d'origine que pour les pays de destination.

41. S'agissant des questions budgétaires, sa délégation considère que l'augmentation proposée de 5 % dans la partie administrative du budget de 2001 constitue la manière la plus réaliste de concilier l'expansion des activités de l'Organisation avec les contraintes financières nécessaires recommandées par les Etats Membres. Elle considère également qu'une large proportion des revenus discrétionnaires devrait être allouée aux projets de migration dans les Etats Membres en développement et en transition.

42. M. IVERSEN (Danemark), s'exprimant également au nom de la Finlande, de la Norvège et de la Suède, salue les développements récents, dont les efforts soutenus déployés par l'OIM pour promouvoir la coopération en matière de gestion des migrations au niveau régional et d'infrastructures migratoires au niveau national; la signature d'un nouveau mémorandum d'accord avec le HCR portant entre autres sur la création d'un fonds d'intervention rapide pour les transports; les activités de lutte contre la traite de l'OIM, la coopération avec les institutions

internationales en vue de la diffusion de données complètes sur la migration; et la publication récente du Rapport "Etat de la migration dans le monde en 2000".

43. L'incorporation des fonctions essentielles de l'OIM dans les six secteurs de services a permis d'améliorer le travail de supervision et de fixation de priorités. Il se dit donc préoccupé par le Programme allemand de dédommagement du travail forcé, qui s'accompagne d'un budget tout à fait substantiel, en comparaison de celui des six secteurs de services. Etant donné qu'il n'y a pas eu accord général entre les Etats Membres quant à l'opportunité de créer un nouveau secteur de services, il estime que ce programme doit être considéré comme une activité exceptionnelle s'inscrivant dans une durée de temps limitée. Il souhaite obtenir l'assurance que cette activité ne viendra pas grever davantage le budget de l'Administration et constituer un fardeau supplémentaire pour la Direction, ce qui aurait pour résultat de détourner celle-ci des fonctions essentielles de l'Organisation; les dépenses administratives liées à cette fonction doivent donc être financées par le projet lui-même et non par la partie administrative du budget.

44. Il souligne l'importance de l'évaluation interne et externe en tant que partie intégrante des fonctions essentielles de l'OIM et en tant qu'instrument essentiel de gestion, ce qui doit être reflété dans le budget. La rationalisation des résultats d'évaluation revêt une importance clé et les pays nordiques aimeraient avoir régulièrement des rapports d'évaluation sur la question.

45. S'agissant des questions budgétaires, les pays nordiques sont en faveur d'une augmentation du budget administratif ne dépassant pas 5 % pour 2001. Les budgets administratifs ont tendance à s'amplifier sous l'effet des difficultés que pose la fixation de priorités entre les activités opérationnelles, et les pays nordiques considèrent que la croissance réelle zéro doit être à la base des budgets dans les organismes nationaux et internationaux. La croissance nominale zéro, en revanche, peut signifier une baisse en termes réels et fait courir le risque de porter atteinte aux activités essentielles. Cependant, les pays nordiques sont prêts à se rallier au consensus sur le budget pour 2001, à la condition que le budget de 2002 soit établi sur la base du principe de la croissance nominale zéro. Les pays nordiques appuieront également la proposition visant à allouer une partie spécifique du budget pour l'élaboration de projets de migration, notamment de projets d'assistance technique, en faveur de pays en développement et en transition, l'accent étant mis plus particulièrement sur les besoins des pays les moins avancés.

46. Faisant part de sa préoccupation face au montant total des contributions restant dues (environ 4,2 millions de francs suisses, soit 10 % de la partie administrative totale du budget), il en appelle à tous les Etats Membres en retard de paiement pour qu'ils s'acquittent sans délai de leurs contributions restant dues ou consentent à un plan de remboursement satisfaisant. Si la situation ne s'améliore pas, il faudra appliquer l'Article 4 de la Constitution et examiner sérieusement la possibilité d'appliquer d'autres sanctions, telles que la suspension des activités en cours ou l'ajournement des activités prévues dans les Etats en question.

47. Les pays nordiques attachent une importance considérable à l'intégration sans réserve de la politique de parité hommes-femmes dans les activités de l'OIM, estimant que cette question mérite une priorité absolue. Etant donné que l'allocation des 50.000 dollars prévue dans le budget de 2001 pour ces activités constitue une somme très modeste, ils estiment qu'un financement approprié doit être dégagé dans le budget essentiel de l'Organisation. Ils saluent le document de séance sur ce thème, précisant la stratégie mondiale de l'OIM en la matière.

48. S'agissant de l'allocation de fonds prélevés sur la partie administrative du budget pour les missions investies de fonctions régionales, les pays nordiques demandent à l'OIM d'établir des critères clairs et comparables pour le processus décisionnel. M. Iversen se dit cependant préoccupé face à l'allocation de fonds considérables prélevés sur la partie administrative du budget en faveur de bureaux situés dans des pays qui n'ont pas acquitté leurs contributions assignées. En conclusion, il souligne l'importance attachée par les pays nordiques à un dialogue franc et ouvert entre l'OIM et ses Etats Membres.

49. M. BEN SALEM (Tunisie) se félicite des réalisations de l'OIM en 2000, et en particulier du renforcement de sa présence au Maghreb et dans d'autres régions d'Afrique. Il appuie la suggestion du Directeur général selon laquelle la célébration du 50^{ème} anniversaire de l'OIM en 2001 devrait offrir l'occasion de mieux faire connaître l'Organisation et de renforcer son action au sein des Etats Membres par le biais d'une campagne de soutien auprès de l'opinion publique mondiale. Il se félicite également de l'accent mis sur le besoin de renforcement des capacités de gestion et d'administration des migrations dans les pays en développement, un domaine dans lequel son pays est prêt à contribuer par son expérience et ses ressources humaines en vue de réaliser les programmes de coopération de l'OIM en Afrique.

50. La coopération entre l'OIM et la Tunisie s'est considérablement renforcée, notamment à la suite de la réunion entre le Président tunisien et le Directeur général en juin 2000, de l'accord de coopération intervenu récemment entre le Gouvernement tunisien et l'OIM en vue d'un partenariat dynamique et durable en matière migratoire, de l'accord de siège en vue de l'ouverture prochaine d'un bureau de l'OIM à Tunis, et de la tenue d'un séminaire à Tunis sur la migration dans le contexte Euro-maghrébin. Les nouveaux défis posés par la migration dans la région méditerranéenne, et en particulier les liens entre la migration et le développement et la protection des droits des migrants originaires des pays du Sud dans les pays d'accueil du Nord méritent d'être mis en exergue. Dans la Méditerranée comme en Afrique, seul le développement économique accompagné d'un investissement étranger direct plus massif et d'une création d'emplois est susceptible de décourager l'émigration. Cela ne peut se faire que grâce à une coopération accrue entre les pays de la région et à des relations Nord-Sud améliorées, telles que celles qui ont conduit à la coopération positive récente entre la Tunisie et l'Italie en vue de réguler les flux migratoires et de prévenir la migration illégale entre ces deux pays.

51. S'agissant de la protection des émigrés, il souligne l'importance de la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, et décrit les mesures prises dans son pays pour protéger les droits des travailleurs tunisiens à l'étranger, notamment les femmes et les enfants, qui constituent une frange de plus en plus importante de la population émigrée. Sa délégation aimerait voir l'OIM mettre davantage l'accent sur sa stratégie d'action pour l'Afrique dans ce contexte, en mettant sur pied davantage de projets et en encourageant les bailleurs de fonds à investir dans ce sens.

52. Par esprit de solidarité envers le peuple palestinien dans sa lutte contre les forces israéliennes d'occupation, sa délégation souhaite souligner la situation humanitaire dramatique que vit le peuple palestinien, en dépit des instruments internationaux tels que la 4^{ème} Convention de Genève relative à la protection des civils en tant de guerre. Le Conseil a une obligation morale

d'examiner les conditions dans lesquelles vit le peuple palestinien et de prendre clairement position à ce propos, conformément à ses principes et à ses idéaux fondateurs.

53. M. PETÖCZ (Slovaquie) déclare que la Slovaquie attache une grande importance à la coopération efficace, pragmatique et ciblée avec l'OIM. Les récentes activités de l'OIM dans son pays ont été essentiellement centrées sur l'assistance pratique aux demandeurs d'asile déboutés et aux rapatriés, et sur le transport de groupes de Tziganes slovaques rapatriés de pays européens et les services de conseils qui leurs sont fournis à cette occasion. Une excellente recherche a été effectuée à l'initiative du Bureau de l'OIM à Bratislava concernant la situation économique et sociale des demandeurs d'asile potentiels de la République slovaque. S'agissant des efforts de l'OIM pour renforcer le caractère transsectoriel et interdisciplinaire de ses activités, sa délégation a apprécié en particulier le partenariat pragmatique avec l'OIT et le renforcement accru de la coopération ancienne qu'entretiennent l'OIM et le HCR, notamment au travers du nouvel accord signé en mai 2000 sur l'utilisation des services de transport de l'OIM, qui est appelé à améliorer de manière significative la capacité de réaction des deux institutions dans les situations d'urgence. La coopération entre l'OIM et les autres organismes internationaux peut faire beaucoup pour atténuer le problème posé par les migrations de Tziganes en provenance d'Europe centrale, qui ne constituent pas un problème unidimensionnel. La stratégie gouvernementale récente de son pays à l'égard des problèmes posés par les Tziganes est désormais reflétée dans des mesures concrètes aux niveaux national, régional et local.

54. Il exprime son soutien au projet de résolution sur l'engagement de l'OIM dans le processus de suivi de la Conférence sur la CEI et se déclare favorable à la proposition d'augmentation de 5 % de la partie administrative du budget pour 2001, avec le maintien pour l'année 2002 du principe de la croissance nominale zéro.

55. M. GIUCA (Australie), se référant à la coopération entre l'OIM et le HCR, déclare que, si certains aspects de la migration tels que la résolution des crises de réfugiés s'inscrivent clairement dans le domaine de compétence du HCR, d'autres aspects tels que la migration irrégulière, la protection des droits des migrants, la mise sur pied d'un programme efficace de retour et de réintégration, relèvent du mandat de l'OIM. L'Australie prie instamment l'OIM de prendre une part active aux consultations mondiales du HCR de façon à améliorer le fonctionnement du système international de protection des réfugiés et d'évaluer son propre rôle vis à vis du HCR et d'autres organisations internationales, afin de réajuster ses priorités et d'adopter une approche plus stratégique des questions de migration internationale. L'une des exigences centrales de la promotion d'un régime ordonné et légal de migrations à l'échelle internationale est la nécessité pour les Etats de pouvoir rapatrier ces émigrés en situation irrégulière qui n'engagent pas leurs obligations en matière de protection ou ne remplissent pas les conditions requises en matière de migration légale. La coopération de tous les Etats en vue de faciliter ces retours est vitale pour un régime efficace de protection des réfugiés et de migration sur le plan international. La promotion de l'OIM et son rôle dans la facilitation des retours revêtent donc une importance essentielle.

56. L'interception des migrants en situation irrégulière, la perturbation des routes de contrebande chaque fois que possible, l'aide à l'identification des personnes soulevant des problèmes de protection et le retour de celles n'ayant manifesté aucun besoin de protection constituent d'importantes mesures de lutte contre la traite que son pays a entrepris de mettre en

pratique, par exemple au travers d'accords de coopération avec l'Indonésie, avec l'appui de l'OIM. Il salue l'augmentation proposée du financement des opérations relatives aux mesures de lutte contre la traite. Le besoin d'une gestion efficace des migrations pour lutter contre la migration irrégulière revêt une importance particulière aux yeux des Etats Membres de la région Asie-Pacifique, comme l'on montré les consultations Asie-Pacifique sur les réfugiés, les personnes déplacées et les migrants (APC). Il faut espérer que l'OIM continuera de soutenir les APC et le Processus de Manille qui leur est associé. Le succès des groupes de travail d'experts des APC dépendra également de l'aide et de l'expertise apportées par l'OIM. Celle-ci a un rôle de catalyseur à jouer dans la mise sur pied de coalitions coopératives entre Etats Membres dans le but d'adopter une approche internationale intégrée des problèmes que constituent la contrebande et la traite d'êtres humains. Des campagnes d'informations internationales devraient être mises au point pour décourager les candidats à l'émigration irrégulière de s'adresser à des passeurs. Des protocoles tels que ceux qui ont été récemment finalisés sur la traite des personnes et sur le trafic illicite de migrants, en complément à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée constituent un important pas en avant. Son pays se tourne également vers l'OIM en tant qu'organisation stratégique clé pour l'élaboration d'une politique générale de portée internationale en matière de migration et pour l'aide qu'elle peut apporter aux Etats dans la gestion des relations antagonistes entre l'asile et la migration qui – il tient à le souligner – ne sont pas deux questions bien distinctes l'une de l'autre, mais au contraire font partie intégrante d'un ensemble complexe. Si les programmes de coopération technique de l'OIM sont l'un de ses atouts, il se demande si l'Organisation doit continuer de se présenter purement comme une organisation prestataire de services ou si elle ne devrait pas tirer parti de son expertise et de ses capacités pour faciliter la coopération internationale et adopter un rôle plus en pointe et plus stratégique dans ce domaine.

57. M. BURUSAPATANA (Thaïlande) déclare que son gouvernement et l'OIM entretiennent depuis longtemps des relations de travail fructueuses, grâce auxquelles des centaines de milliers de réfugiés vietnamiens et indochinois ont été transférés dans des pays de réinstallation. Des milliers d'autres ont également été rapatriés depuis la Thaïlande au titre de programmes de rapatriement volontaire ou ordonné, pour lesquels son gouvernement tient à exprimer ses profonds remerciements à l'OIM et à son personnel. Sa délégation salue également les projets pilotes destinés à faciliter le retour et la réinsertion des femmes et des enfants victimes de trafiquants depuis la Thaïlande. Par l'intermédiaire du représentant de l'OIM en Thaïlande, des programmes plus complets pourront être mis au point afin d'aider les victimes de la traite et de mettre en garde les migrants potentiels contre les risques qu'encourent les victimes de trafiquants. Elle appuie l'initiative de l'OIM, en collaboration avec l'OIT, visant à maintenir le dialogue avec les gouvernements à la fois des pays exportateurs et des pays importateurs de main-d'œuvre, afin d'assurer le bon ordre de la migration de main-d'œuvre et la protection des travailleurs migrants. Son gouvernement exprime ses sincères remerciements à l'OIM pour sa campagne de protection des travailleurs migrants thaïlandais à l'étranger.

58. La Thaïlande est aujourd'hui victime d'une immigration illégale massive, puisqu'elle héberge sur son territoire plus de 700.000 travailleurs migrants en situation irrégulière provenant des pays voisins. Les crimes commis par ces migrants sont en augmentation, une situation qu'il est urgent de résoudre par le dialogue avec le pays d'origine de ces migrants afin de pouvoir procéder à des retours ordonnés. La Thaïlande apprécierait une participation plus active de l'OIM dans le domaine de la migration irrégulière, afin de remédier à ce problème au niveau

international, notamment sur les plans du retour et de l'échange et de la diffusion d'informations concernant la traite d'êtres humains, qui intéressent à la fois les pays d'origine, de transit et de destination. Une solution globale à ce problème est essentielle. Il importe en outre de mettre au point une stratégie préventive faisant intervenir des aspects de développement tels que la hausse du niveau de vie et des niveaux de rémunération dans les pays d'origine afin de prévenir les mouvements migratoires irréguliers perturbateurs. La coopération avec les services nationaux de santé est également importante pour fournir des services de santé de base aux migrants en situation irrégulière. Mme Burusapatana exprime son appui au processus toujours en cours de révision administrative au sein de l'OIM, visant à décentraliser efficacement la prise de décisions vers les bureaux extérieurs de manière à répondre de façon rentable aux besoins spécifiques des différents Etats Membres. Elle appuie également l'appel lancé à l'adresse de la communauté des donateurs pour qu'ils veuillent bien contribuer généreusement de façon à permettre à l'OIM de réaliser son plan stratégique axé sur la résolution du problème de la migration illégale. L'Administration de l'OIM doit pouvoir compter sur une flexibilité suffisante dans la gestion ou la réallocation de ses ressources de façon à compenser les déficits de financement des opérations dans certains secteurs.

59. M. BETANCOURT (Equateur) indique que la migration internationale est devenue une question complexe et à facettes multiples, qui fait intervenir un nombre croissant de pays, surtout des pays en développement, ce qui rend plus important encore la fourniture d'une assistance technique à ces pays. Au fur et à mesure que de nouvelles formes de migration font leur apparition, de nouveaux problèmes surgissent, liés entre autres à la migration irrégulière, à l'embauche illégale de migrants, à la mobilité croissante de la main-d'œuvre, à la protection des migrants, à l'augmentation de la migration saisonnière et au sous-emploi parmi les migrants. Pour résoudre ces problèmes, l'OIM doit mettre au point une stratégie globale, avec l'aide d'autres organisations internationales, telles que l'OIT et le HCR. Le "laboratoire d'idées" à mettre sur pied dans la région Amérique latine et Caraïbes devra prendre ces questions en considération, en faisant spécialement référence aux besoins des pays en développement.

60. Il espère que l'OIM fournira un soutien à la mise en œuvre de deux projets préliminaires portant sur la coopération dans le domaine de la délivrance de passeports et de l'aide à la réforme juridique concernant la migration et les étrangers.

61. Sur le plan des questions administratives, sa délégation tient à souligner l'importance d'assurer une répartition équitable des ressources budgétaires entre les différentes régions. Son pays a consenti un effort majeur pour rallier le consensus naissant en faveur d'une augmentation de 5 % de la partie administrative du budget pour 2001, mais il considère que le principe de la croissance nominale zéro doit continuer d'être appliqué aux budgets futurs.

62. Il informe le Conseil que le Gouvernement équatorien a réglé ses arriérés de contributions à l'Organisation, ce qui atteste bien de l'intention de son pays de poursuivre une coopération positive avec l'OIM.

63. M. JURKOVICH (Canada) déclare que l'engagement de l'OIM dans la crise du Kosovo a mis en lumière l'un de ses rôles les plus utiles et qu'elle a grandement facilité la réinsertion en bon ordre des Kosovars déplacés dans leur communauté. Pour sa part, le Canada a apprécié l'aide apportée par l'OIM aux Kosovars qui, après leur évacuation vers le Canada, ont choisi de rentrer

chez eux. La contribution de l'OIM au programme de réinstallation humanitaire du Canada a été précieuse. Au moment où son pays déplace ses cibles de réinstallation vers des régions plus démunies, il compte sur l'expertise de l'OIM pour assurer un transport en temps opportun des réfugiés sélectionnés vers le Canada.

64. Une approche régionale des problèmes de migration reçoit un soutien accru et offre des perspectives encourageantes pour une meilleure compréhension des mouvements de population. A cet égard, l'OIM a joué un rôle utile dans le passé, notamment dans le cadre du Processus de Puebla, et elle continuera certainement d'accroître son soutien technique à cette région par l'intermédiaire de son bureau de San José. Il se félicite des réalisations de l'OIM sur le plan de la gestion des migrations régionales dans le contexte de l'OUA et dans le cadre du dialogue sur la migration en Afrique australe.

65. La composition sans cesse élargie de l'OIM reflète le fait que les questions de migration préoccupent de manière croissante les membres de la communauté internationale, qui s'en remettent à son assistance et à ses conseils. Parallèlement, toutefois, certains Etats Membres font part de leurs préoccupations face à l'attention insuffisante qu'accorderait l'Organisation à leurs besoins. C'est pourquoi il encourage le Directeur général et le Secrétariat à s'engager dans un dialogue plus soutenu et soutient fermement la proposition de financer certains programmes en faveur d'Etats Membres en développement à l'aide des revenus discrétionnaires.

66. Le principe de la croissance nominale zéro a imposé des réformes de gestion qui ont donné lieu à des difficultés considérables. Sa délégation est donc en faveur de l'augmentation proposée de 5 % de la partie administrative du budget pour 2001, qui reflète des attentes réelles à l'endroit de l'Organisation. Il appelle l'attention sur le fait qu'en dépit du soutien que le Canada exprime pour cette augmentation, son pays continue de défendre le principe de la croissance nominale zéro en tant que base budgétaire.

67. La complexité des questions de migration est bien reflétée dans le document de l'OIM "Etat de la migration dans le monde en 2000" et par la publication du HCR sur les réfugiés dans le monde et l'action humanitaire. L'OIM est un interlocuteur de première importance non seulement pour favoriser une plus grande compréhension des mouvements de personnes, mais également pour contribuer à la recherche de réponses et de solutions réalistes en vue d'une gestion cohérente des mouvements migratoires.

68. M. NAZARIAN (Arménie) se réjouit du succès de la mission du Directeur général dans son pays en octobre 2000. Considérant que sa région fera l'objet d'une attention particulière, il souligne que les trois républiques de la Transcaucasie espèrent vivement voir se poursuivre un certain nombre de projets importants déjà lancés par l'OIM, car cette région bute encore sur des difficultés économiques dans sa transition vers l'économie de marché. Sa délégation est très reconnaissante à l'OIM pour la compétence qu'elle a manifestée dans la définition de l'étendue et du volume des tâches nécessaires à entreprendre dans sa région en vue d'un règlement global du problème posé par le Nagorno Karabakh. Il se réjouit des préparatifs conjoints de programmes possibles de l'OIM dans la phase d'après-conflit, dans le contexte d'une solution sanctionnée au plan international.

69. Le dialogue de haut niveau entre le Gouvernement arménien et le Directeur général au cours de sa récente visite dans le pays a donné lieu à un certain nombre de décisions et de conclusions importantes, dont le lancement d'une initiative de l'OIM portant sur la création de petits groupes de pays amenés à se rencontrer régulièrement pour débattre des programmes d'aide à la migration entre le Caucase et les pays d'accueil en Europe occidentale, l'objectif étant de prévenir la migration irrégulière et de faciliter le retour et la réinsertion des migrants en situation irrégulière. Le renforcement des capacités en matière de gestion des flux migratoires en Arménie est également important. En plus de réviser et d'actualiser les programmes existants, l'OIM a apporté une aide au niveau de la coordination des programmes de renforcement des capacités en Azerbaïdjan et en Géorgie, dans le but de promouvoir une approche régionale. S'agissant de l'expansion de nouveaux programmes, il estime que la participation d'organisations non gouvernementales s'occupant de migrations en Arménie pourrait constituer une contribution précieuse à l'instauration de réseaux sous-régionaux dans les pays du Transcaucase. En outre, le projet de développement de micro-entreprises pourrait encore renforcer la capacité institutionnelle de mise en partenariat d'établissements d'enseignement et d'institutions financières, comme le Directeur général a pu l'affirmer dans deux grandes villes d'Arménie bénéficiaires d'une assistance suite au tremblement de terre de 1988.

70. Le Gouvernement arménien a l'intention de coopérer avec l'OIM en vue d'examiner les mesures qui permettraient de prévenir la migration irrégulière et la traite des migrants, le cas échéant au moyen d'une campagne d'information. L'OIM doit également fournir une aide dans la fourniture de données fiables sur les flux migratoires en Arménie et elle a déjà formulé des recommandations à l'adresse du gouvernement sur un système élargi de gestion de l'information aux frontières s'accordant avec les pratiques internationales en la matière. Compte tenu de la distribution démographique particulière de la population arménienne dans le monde, l'expertise de l'OIM permettra de faciliter la mise en place de services pertinents à l'intention des migrants de la diaspora.

71. M. KREID (Autriche) félicite l'OIM de sa publication "Etat de la migration dans le monde en 2000", qui démontre de manière impressionnante les défis énormes que posent les tendances migratoires actuelles aux gouvernements. Il exprime le vœu que ce rapport sera publié annuellement.

72. Le simple nombre de personnes vivant hors de leur pays (estimé à 150 millions) atteste de la nécessité impérieuse d'une coopération accrue entre Etats et du fait que l'OIM opère dans un contexte d'offre et de demande. Etant donné l'importance de disposer de données fiables pour favoriser la bonne compréhension des questions de migration et des développements politiques, l'OIM doit développer davantage ses capacités dans ce domaine, en coopération avec d'autres institutions actives sur la même scène, telles que le Programme international de politiques migratoires et le Centre international pour le développement des politiques migratoires, garantissant par là une division efficace du travail, un flux constant d'informations et l'assurance d'éviter les chevauchements d'activités.

73. S'agissant des questions budgétaires, il déclare que, bien que le Gouvernement autrichien applique en ce moment un programme d'austérité, il a trouvé des arguments impérieux en faveur d'une augmentation de la partie administrative du budget de l'OIM après cinq années de croissance nominale zéro. Il considère que l'OIM a atteint un niveau remarquable de

rentabilité dans sa gestion, en dépit de l'augmentation de ses Membres. L'Autriche avait initialement décidé d'appuyer la proposition de l'OIM portant sur une augmentation de l'ordre de 9,5 à 12,5 %, mais elle est à présent disposée à s'aligner sur la solution de compromis d'une augmentation de 5 % dans la partie administrative du budget, ainsi que sur la proposition d'allocation d'un montant d'un million de dollars en faveur des pays en développement et en transition, à financer sur les revenus discrétionnaires. Il espère que ce compromis se révélera également bénéfique pour l'action des bureaux régionaux de l'OIM, et notamment du Bureau de Vienne, dont les autorités autrichiennes sont tributaires pour le façonnement de politiques nationales et dans la perspective de contribuer à la formulation de politiques migratoires à l'échelle de l'Union européenne.

74. Commentant les progrès accomplis dans la coopération entre l'OIM et l'OSCE sous la présidence autrichienne actuelle, il rappelle que le concept des contacts humains a été l'une des recommandations politiques énoncées dans l'Acte final d'Helsinki, en liaison avec la solution des problèmes dits humanitaires causés par la guerre froide. Cette idée puissante a effectivement joué un rôle de premier plan dans l'effort consenti pour surmonter les divisions artificielles de l'Europe. En accord avec la Plate-forme de coopération en matière de sécurité récemment adoptée, l'OSCE n'a pas voulu se poser en spécialiste de la migration, mais a voulu au contraire coopérer avec d'autres organisations internationales compétentes, tout en mettant une tribune à leur disposition en vue du dialogue politique entre Etats participants. Par exemple, les contacts récents entre l'OSCE et le HCR, l'OIM et le Conseil de l'Europe ont débouché sur un partenariat stratégique croissant, dont le point culminant a été un mémorandum d'accord entre l'OSCE et le HCR. Un tel mémorandum est également en cours d'examen entre l'OSCE et l'OIM. A l'initiative de la présidence autrichienne, une coopération dans le contexte du processus récemment revitalisé de la Conférence sur la CEI sera prochainement renforcée et engagera dans une mesure croissante la participation du siège et des bureaux extérieurs de l'OIM.

75. M. HUNTER (Etats-Unis d'Amérique), rendant hommage à la Direction et au personnel de l'OIM pour leurs accomplissements dans tous les programmes de l'Organisation, déclare que sa délégation tient à reconnaître la capacité de réaction de l'OIM face aux besoins des personnes déplacées dans les situations d'urgence, telles que le Kosovo et le Timor oriental. Tandis que l'Organisation se voit sollicitée au maximum de ses capacités par de telles actions, le nombre de ses Membres continue de croître. C'est pourquoi il importe que le Conseil exerce une supervision appropriée de façon à faire en sorte que la Direction centrale de l'Organisation et son système de contrôle administratif s'accordent bien avec les responsabilités qui sont les siennes. Les Etats-Unis soutiennent en conséquence l'ajustement proposé de 5 % d'augmentation de la partie administrative du budget, à titre exceptionnel, et souscrivent également à la proposition d'utiliser une partie des revenus discrétionnaires de l'OIM en faveur de projets de migration dans les Etats Membres en développement et en transition. Une utilisation possible de ces fonds en 2001 pourrait être de favoriser le suivi de la Déclaration de Dakar, par exemple en renforçant les capacités de gestion des migrations des pays membres de la CEDEAO. Selon lui, de tels fonds permettraient aux membres de l'OIM de tirer directement avantage des activités de services essentiels, en particulier dans le domaine de la coopération technique, de la gestion des flux migratoires et du renforcement des capacités institutionnelles.

76. S'agissant du mandat de l'OIM, il observe que le Directeur général s'en est tenu à son engagement, à savoir que la première priorité de l'OIM soit de fournir des services de qualité

dans le cadre de ses six secteurs de services essentiels. Il lui paraît primordial de mettre l'accent sur cette question et l'OIM doit être attentive à ne pas trop élargir le champ d'action de ses programmes.

77. La communauté internationale continue de se tourner vers l'OIM pour les activités relatives au traitement des dossiers de migrants, aux questions médicales et aux transports. En 2000, l'OIM a organisé avec efficacité et assuré le transport de quelques 400.000 migrants.

78. S'agissant des réfugiés, il se félicite des efforts accrus de collaboration de l'OIM avec le HCR sur le plan des transports, ce qui suppose le renforcement des capacités des deux Organisations à réagir à des situations pouvant comporter des mouvements massifs de personnes exposées à des situations dangereuses. A propos des droits des migrants, il se dit favorable à la participation directe de l'OIM aux consultations mondiales sur la protection internationale, conduites par le HCR, et mettant l'accent sur les liens mutuels entre l'asile et la migration. Selon lui, de telles consultations ne doivent pas être dominées par les pays industrialisés qui débattent de questions de procédure, mais elles devraient également mettre l'accent sur les efforts d'amélioration de la protection des personnes les plus vulnérables partout dans le monde, dont la majorité appartiennent à des pays en développement.

79. La position des Etats-Unis quant aux questions de migration internationale est simple: son gouvernement est favorable à des migrations légales et ordonnées, profitant à la fois aux pays de départ, de transit et d'accueil, ainsi qu'aux migrants eux-mêmes.

80. Sur un plan pratique, le tableau est cependant plus complexe. De plus en plus, les flux de migrants en situation irrégulière posent un défi à tous les gouvernements et sapent également le soutien public à l'admission et à l'intégration des immigrants légaux, ce qui se traduit par des situations d'exploitation, de violation des droits fondamentaux et de souffrance humaine. L'immigration illégale entraîne des tensions politiques entre pays voisins dans toutes les régions du monde. Afin de susciter davantage l'intérêt multilatéral pour la dissuasion de la migration irrégulière et l'encouragement à la migration légale, les Etats-Unis soutiennent fermement les processus de dialogue consacrés aux migrations régionales, qui offrent les opportunités les plus prometteuses et les plus concrètes en termes d'élaboration de réponses coordonnées au niveau régional. Les Etats-Unis apprécient l'expérience de l'OIM dans la facilitation d'une coopération régionale; ils saluent également ses programmes d'assistance technique axés sur le renforcement des capacités de gestion des migrations nationales, notamment par la fourniture d'une législation modèle et d'une formation.

81. Au cours de l'année écoulée, les Etats-Unis ont présidé la Conférence régionale sur les migrations, qui a réuni les pays d'Amérique centrale et du Nord, ainsi que la République dominicaine. Le Processus de Puebla a consolidé son action future autour de trois axes majeurs: les politiques migratoires et la gestion des migrations; les droits humains des migrants, et la migration et le développement. Son pays travaille également en partenariat avec le Mexique et El Salvador au processus sur le Sommet des Amériques en vue de promouvoir les droits humains des migrants, en ce compris les travailleurs migrants et les membres de leur famille. Un autre exemple d'efficacité d'une approche régionale globale de la migration est donné par le Programme d'action de la Conférence sur la CEI, où l'OIM a accompli un travail novateur dans la mise au point d'une assistance technique en matière de gestion des migrations à l'intention des

gouvernements de cette région. Les Etats-Unis appuient la proposition de résolution sur l'engagement de l'OIM dans le processus de suivi de la Conférence sur la CEI. Ils appuient également les activités de l'Organisation dans le domaine de la lutte contre la traite des êtres humains.

82. Il a pris note avec plaisir de la publication récente du Rapport "Etat de la migration dans le monde en 2000", qui est pour lui une source d'informations sur le phénomène global complexe de la migration. A l'heure où l'OIM est confrontée à de nombreux défis liés aux questions de politique internationale, les Etats-Unis appuient le renforcement du travail de politique générale de l'OIM, à la fois dans le cadre des dialogues régionaux et dans son travail de recherche, considérant que le but à atteindre est d'acquérir l'expertise nécessaire pour conseiller les gouvernements sur la meilleure façon de répondre à leurs propres besoins.

83. L'adoption formelle du Programme et Budget pour 2001 est seulement un des aspects du travail du Conseil. Dans la mesure où les ressources financières et humaines seront toujours limitées, il faut qu'il y ait un dialogue constant entre les Etats Membres et la Direction de l'OIM, auxquels les membres doivent contribuer en temps et en idées, afin de donner des lignes de conduite et de fixer des priorités.

84. Mme FILIP (Roumanie) déclare que son pays, qui est situé au croisement des migrations Est-Ouest et Sud-Nord, est à la fois un pays d'origine, de transit et de destination, la migration constitue un problème national, bilatéral et multilatéral dans lequel l'OIM est l'un des acteurs les plus compétents.

85. Elle souligne les activités récentes dans le domaine de la migration en Roumanie, parmi lesquelles l'élaboration d'un cadre institutionnel et législatif destiné à répondre aux exigences en matière de contrôle des migrations; les mesures législatives, administratives et organisationnelles compatibles avec les normes internationales en vue d'assurer une meilleure protection des étrangers accueillis provisoirement sur le territoire roumain; les mesures de lutte contre les causes de l'immigration irrégulière, de prévention de la migration irrégulière et d'atténuation des effets négatifs de la migration. Un mécanisme national consacré à l'asile et à la migration a été mis en place. Il porte sur l'harmonisation des législations et des pratiques de la Roumanie et de l'Union européenne, notamment en matière de visas; l'amélioration des systèmes de contrôle destinés à endiguer l'immigration illégale; l'hébergement temporaire d'étrangers en situation irrégulière attendant leur retour dans les pays d'origine; un système de retour volontaire à l'intention de ces migrants; et la formation de personnel aux questions de réfugiés, de droits de l'homme et d'asile, avec l'aide de l'OIM et de l'Union européenne. L'OIM a fourni une assistance technique précieuse dans la planification et l'élaboration de stratégies nationales, dans la conception de projets et la réalisation et l'évaluation de programmes. L'Organisation a également œuvré à des projets en Roumanie concernant l'aide aux femmes qui ont été victimes de trafiquants, le retour volontaire de demandeurs d'asile de Roumanie et la protection des catégories vulnérables d'immigrants en situation irrégulière en Roumanie, telles que les mères célibataires et les mineurs non accompagnés.

86. Dans la mesure où le contrôle des migrations exige une approche transrégionale, transsectorielle et trans-institutions, son pays se félicite de la démarche de l'OIM dans le sens d'une décentralisation et de la création de nouvelles missions investies de fonctions régionales,

en même temps que des projets régionaux tels que ceux relevant du Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est. Les pays de sa région ont entrepris d'améliorer leur coopération par le biais de mesures renforcées destinées à lutter contre la migration illégale, à savoir notamment un accord dans le cadre de l'initiative de coopération relative à l'Europe du Sud-Est axé sur la prévention du crime transnational et la lutte contre ce dernier, et l'établissement d'un centre régional à Bucarest chargé d'échanger des informations et de mettre au point un système intégré de communication et de coopération pour lutter contre le crime transnational. Durant sa présidence par intérim de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) en 2001, la Roumanie s'efforcera d'accroître la coopération entre l'OIM et l'OSCE dans les questions d'intérêt mutuel.

87. Mme CEK (Croatie) déclare que le nombre total d'immigrants légaux dans le monde s'élève à quelque 150 millions de personnes, soit 2,5 % de la population mondiale, et que le nombre d'immigrants en situation irrégulière est estimé à près de 3 millions en Europe, une augmentation significative par rapport au chiffre d'1 million relevé en 1991. En tant que pays de transit, la Croatie a enregistré une forte augmentation de la migration illégale sur son territoire, essentiellement en provenance des pays voisins et de l'Asie. L'augmentation de la migration illégale en Croatie est largement due à la réactivation de ce que l'on appelle la "route des Balkans", qui va d'Istanbul jusqu'en République fédérale de Yougoslavie, via la Bulgarie par la route, et jusqu'en Croatie via la Bosnie-Herzégovine par voie aérienne. Des mesures devront être prises d'urgence pour rétablir la situation en Croatie et dans son voisinage immédiat. La première de ces mesures serait d'adopter une stratégie migratoire globale au niveau national et de lancer un processus pour la signature de traités de réadmission avec les pays d'où proviennent la majorité des migrants en situation irrégulière (comme cela a été fait récemment entre la Croatie et la Bosnie-Herzégovine). Il est urgent également d'améliorer l'infrastructure des frontières nationales et d'ouvrir de nouveaux centres d'hébergement des migrants qui attendent leur retour au pays. Toutes ces mesures n'auront de chance d'aboutir à long terme qu'avec la collaboration internationale des pays concernés et l'appui de l'OIM.

88. Son pays salue le projet d'évaluation et d'amélioration du processus de gestion des migrations au niveau régional entrepris conjointement par l'OIM et le Ministère de l'intérieur de la République de Croatie en vue de renforcer la capacité de son gouvernement à réduire l'afflux de migrants en situation irrégulière et de traiter de questions clés en matière de gestion des migrations, conformément aux normes internationales. En outre, l'OIM centrera ses efforts sur l'aide immédiate à l'hébergement et aux retours volontaires, qui constituent l'un des éléments cruciaux d'une stratégie globale de lutte contre la migration irrégulière. Enfin, il n'est pas possible d'aborder le problème de la migration irrégulière sans faire référence à la traite des migrants, pour lesquels la Croatie reste l'un des pays de transit.

89. Sa délégation souscrit à la proposition d'augmentation de 5 % de la partie administrative du budget pour 2001, avec un retour à la croissance nominale zéro en 2002, et appuie également la proposition visant à demander au Directeur général de l'OIM d'allouer une somme d'1 million de dollars, prélevée sur les revenus discrétionnaires, pour les projets en faveur des Etats Membres en développement et en transition, sur la base d'une répartition régionale équitable.

90. M. LAGOS (El Salvador) salue la collaboration accrue et plus soutenue avec les pays d'Amérique centrale en vue de mettre en œuvre des projets de migration dans cette région, ainsi

que la réunion régionale qui a eu lieu récemment avec le Directeur général. Des entretiens ont également eu lieu entre le Vice-Ministre des affaires étrangères de son pays et le Directeur général à propos de nouveaux domaines de coopération possibles entre l'OIM et El Salvador. Il souligne l'importance de la réunion entre le Directeur général et les ambassadeurs des pays du GRULAC au sujet des activités de l'OIM dans la région de l'Amérique latine, confrontés à des problèmes tels que la violation des droits de l'homme, la traite des mineurs et les mauvais traitements que subissent les migrants, ainsi que les conditions de retour inadéquates.

91. Sa délégation est disposée à appuyer l'augmentation proposée de 5 % de la partie administrative du budget, avec un retour à la croissance nominale zéro comme base budgétaire en 2002, afin de permettre à l'OIM de relever ses nouveaux défis.

92. M. GUILLEN (Pérou) souscrit aux propos tenus par le délégué de la Colombie au nom du GRULAC et tient à souligner un certain nombre d'autres points. Bien que la mondialisation ait entraîné un accroissement du commerce, des investissements étrangers, du travail de communication accompli par les médias et du développement économique et humain, ce qui représente un immense potentiel pour l'atténuation de la pauvreté au 21^e siècle, elle est également une source de déséquilibres et de tensions considérables. Ainsi, il y a une contradiction entre la tendance croissante à réduire la mobilité des personnes d'une part et à accroître la circulation des biens et des capitaux d'autre part sous l'influence des sociétés transnationales. Il souligne que le droit à l'immigration est un droit humain fondamental mais qu'il ne doit pas nécessairement impliquer le droit à immigrer dans le pays de son choix – une question qui nécessiterait un débat de fond complémentaire. Une étude récente de l'OIT montre que la mondialisation, loin de réduire les flux de migrations internationales, tendrait plutôt à aggraver les pressions migratoires au cours des prochaines années, tandis que le flux de biens et de capitaux entre pays riches et pays pauvres ne suffirait pas à satisfaire les besoins d'embauche dans les pays pauvres. D'une part, il y a une augmentation de 40 % du nombre de migrants dans le monde depuis 1965; d'autre part, la mondialisation se traduit par une complexité grandissante des phénomènes migratoires qui s'accompagne d'une prise de conscience accrue de l'interdépendance entre les pays et des liens entre la migration et le développement économique et social, et donc de la "responsabilité partagée". Dans ce contexte, le mandat de l'OIM, tel que défini à l'Article 1 de sa Constitution, qui est d'offrir aux Etats, ainsi qu'aux organisations internationales et autres organisations, un forum pour des échanges de vues et d'expériences et pour la promotion de la coopération et de la coordination des efforts internationaux sur les questions de migration internationale, apparaît plus que jamais pertinent. Des mécanismes tels que le Processus de Puebla ou le Processus similaire établi au Pérou en juillet 2000 sont essentiels pour la coordination et la consultation entre les pays d'Amérique latine dans le domaine de la migration.

93. Le problème de la traite exige une attention particulière, dans la mesure où il représente une industrie chiffrée entre 5 et 7 milliards de dollars par an, ce qui en fait le deuxième commerce illicite le plus profitable au monde après celui des stupéfiants. Les stratégies régionales et sous-régionales mises sur pied en coopération avec des autorités nationales et régionales sont essentielles pour lutter contre ce problème. Une réponse mondiale intégrée s'impose par conséquent pour résoudre la question des personnes déplacées, et notamment les femmes et les enfants – un domaine dans lequel la coopération technique avec les pays d'origine, de transit et de destination est essentielle.

94. Il exprime ses remerciements au Directeur général pour l'accent mis par lui sur le dialogue avec les Etats Membres en vue d'améliorer la situation migratoire dans le monde entier et de réaliser les objectifs de l'Organisation.

95. M. JAKUBOWSKI (Pologne) constate que la croissance de l'OIM en termes de Membres et d'activités s'accompagne d'une base opérationnelle de plus en plus forte et d'un personnel professionnel de plus en plus expérimenté. Sa délégation se réjouit de la cohérence témoignée par l'OIM dans la mise en œuvre de son programme restructuré d'activités, suivant les priorités approuvées par le Conseil, non seulement sur le plan du champ d'activité, mais aussi sur celui du champ d'action géographique. L'allocution d'ouverture du Directeur général a mis l'accent sur l'Afrique et l'Asie, où les processus politique et social exigent davantage d'efforts de la part de l'OIM. Il faut en effet contribuer à résoudre les problèmes de migration qui se posent sur le terrain, tout en atténuant les pressions migratoires à l'intérieur des pays d'accueil. Il se félicite du fait que l'OIM, selon les propos du Directeur général, se réjouit d'appuyer les démarches de certains gouvernements occidentaux en vue de faciliter la migration légale de main-d'œuvre et de favoriser l'intégration. Il lui paraît évident que la migration ordonnée peut profiter aussi bien aux migrants qu'à leur nouvel environnement.

96. Il note avec satisfaction que l'OIM entend poursuivre ses efforts de renforcement des capacités institutionnelles en Europe du Sud-Est et dans l'ex-Union soviétique. Il salue également la publication du Rapport de l'OIM "Etat de la migration dans le monde en 2000", dans lequel il voit un instrument précieux pour ceux qu'intéressent les questions de migration.

97. Une attention particulière est accordée en Pologne au développement des services offerts par l'OIM aux populations des diasporas. La participation de l'OIM au Programme allemand de dédommagement du travail forcé revêt une importance particulière aux yeux de nombreux Polonais victimes de la seconde guerre mondiale, et constitue pour lui un bon reflet de la confiance internationale dont jouit l'OIM.

98. S'agissant des questions administratives, sa délégation, tout en soulignant l'importance du maintien de la croissance nominale zéro dans la partie administrative du budget, de manière à rester dans des limites budgétaires strictes et à renforcer sans cesse la rentabilité, appuie néanmoins la proposition d'augmentation de la partie administrative du budget pour 2001, en tant que moyen d'éviter un préjudice possible à la gestion de l'Organisation, à son expansion et à son développement durable. Il souligne toutefois que le nouveau budget devra entraîner une augmentation des activités et de l'efficacité des opérations, ce qui devra se refléter dans une solution plus efficace du problème des contributions assignées restant dues.

99. Il salue l'organisation régulière de réunions d'information avec les Missions sur les changements de structures au Siège et au niveau régional – une pratique digne d'éloges qui mériterait d'être davantage développée. Même si la gestion de l'OIM s'est considérablement améliorée, de nouveaux ajustements s'imposeront au fur et à mesure que les programmes de l'Organisation seront mis en œuvre. Son pays exprime son entière confiance en la Direction de l'OIM et continuera d'apporter son soutien à l'Organisation.

La séance est levée à 18 h 05.